

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 388

présenté par  
Mme Arrighi

-----

**ARTICLE 37 TER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La réforme des retraites semble être le dernier étage de la fusée d'un projet de société très clairement annoncé par la Première Ministre lors de sa Déclaration de Politique Générale : « travailler plus et plus longtemps ».

Plutôt que d'agir sur l'une des causes structurelles majeures de déséquilibre du système, à savoir le partage des richesses créées (rapport fiscalité du travail / capital et répartition du temps de travail), le Gouvernement choisi de faire le pari d'économie sur le dos des travailleurs, le tout sur des prévisions à l'horizon post 2032 dont la réalité reste incertaine.

Le groupe Ecologiste est non seulement opposé à une telle réforme, non nécessaire, mais est encore davantage plus opposé à un passage en force par voie d'amendements. L'article 37 ter introduit par le Sénat est la concrétisation de l'accord passé entre les Républicains et la majorité présidentielle sur la réforme des retraites.

Cet amendement vise tout simplement à supprimer l'article 37 ter et donc neutraliser les effets de cet accord.